

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 8 sexies du 11 août 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	2
D.R.A.A.F. du NORD PAS DE CALAIS – DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET du NORD PAS-DE-CALAIS	2
<i>Arrêté en date du 9 juin 2015 relatif aux attributions individuelles de quotas, à titre gratuit, pour la livraison, au titre de la campagne 2014-2015 dans le bassin laitier Nord-Picardie -----</i>	<i>2</i>
DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE	3
<i>Arrêté DIRECCTE en date du 10 août 2015 portant délégation de signature à Madame Bernadette VIENNOT, responsable de l'unité territoriale de la Haute-Marne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale en matière d'emploi -----</i>	<i>3</i>

MESURES NOMINATIVES

D.R.A.A.F. du NORD PAS DE CALAIS – DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET du NORD PAS-DE-CALAIS

Arrêté en date du 9 juin 2015 relatif aux attributions individuelles de quotas, à titre gratuit, pour la livraison, au titre de la campagne 2014-2015 dans le bassin laitier Nord-Picardie

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
du Nord – Pas-de-Calais

**Arrêté relatif aux attributions individuelles de quotas, à titre gratuit, pour la livraison,
au titre de la campagne 2014/2015 dans le bassin laitier Nord - Picardie**

Le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Préfet coordonnateur du bassin laitier Nord - Picardie
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le règlement (CE) 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 modifié portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (règlement « OCM unique »);

Vu le règlement (CE) 595/2004 de la Commission portant modalités d'application du règlement (CE) 1788/2003 du Conseil établissant un prélèvement dans le secteur du lait et des produits laitiers ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D.654-39, D.654-112-1, D.654-61 à D.654-63, D.654-101 à D.654-113, et D.654-114-1 à D.654-114-7 ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2011 relatif à l'attribution de quotas en provenance de la réserve nationale pour la livraison pour les campagnes 2011-2012 à 2014-2015 (arrêté de redistribution livraisons), modifié par l'arrêté du 5 août 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié relatif à l'attribution de quotas laitiers supplémentaires, à titre gratuit, pour les campagnes 2011-2012 à 2014-2015 dans le bassin laitier Nord – Picardie, en date du 4 juillet 2011;

Vu les arrêtés préfectoraux du 16 juillet 2014 et du 14 janvier 2015 modifiant les critères d'attribution des quotas gratuits au titre de la campagne laitière 2014-2015 ;

Vu l'avis de la conférence de bassin laitier Nord - Picardie du 8 octobre 2014 ;

Sur proposition de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nord - Pas-de-Calais.

ARRETE

Article 1er : En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2011 modifié relatif à la redistribution des quotas laitiers à titre gratuit au cours des campagnes 2011-2012 à 2014-2015 dans le bassin laitier Nord - Picardie, les détenteurs d'un quota laitier « livraisons » et les nouveaux producteurs de lait qui en ont fait la demande et dont les listes figurent en annexe du présent arrêté sont attributaires d'un volume de quotas supplémentaires.

Article 2 : Les attributions visées à l'article 1er prendront un caractère définitif à compter de :


- la date de validation de l'installation par les DDT(M) pour les producteurs jeunes agriculteurs en cours d'installation ;
- la date de validation du dossier de demande par les DDT(M) pour les producteurs laitiers ayant un dossier de transfert en cours.

Article 3 : La notification des décisions individuelles sera adressée par la direction départementale des territoires (et de la mer) du département du siège de son exploitation à chaque attributaire conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté modifié du 10 mars 2011 relatif à l'attribution de quotas en provenance de la réserve nationale pour la livraison.

Article 4 : Le secrétaire général aux affaires régionales de la région Nord – Pas-de-Calais, le préfet de la région Picardie, le préfet de la région Champagne - Ardenne, les préfets des départements concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nord-Pas-de-Calais, de la préfecture de région Picardie, de la préfecture de région Champagne - Ardenne.

Fait à Lille, le

09 JUIN 2015



Jean-François CORDET

ANNEXE II: Identité des personnes à retirer de la liste des bénéficiaires de quotas gratuits au titre de la campagne 2014-2015

Département	Nom Prénom	Commune
02	THOMAS DUPUY	CROIX FONSO MMES
02	VERBORGH STIJN	FONTENELLE
02	MOREAU AURELIEN	ROCQUIGNY
08	CLOUTIER MATHIAS	THIS
08	HENRIET Sébastien	CHEMERY SUR BAR
08	PRIOUX Cédric	FLEVILLE
08	HOTTIN Adrien	LOUVERGNY
59	CARPENTIER FLORENCE	VILLERS -OUTREAU X
59	BEAGUE JULIEN	MASNY
59	RYCKEBUSCH ANNE	QUAEDYPRE
59	HENNERON BENOIT	STEENWERCK
59	MILLOT PIERRE	PONT -SUR-SAMBRE
59	DERHILLE XAVIER	CASSEL
59	DERHILLE DAMIEN	CASSEL
60	GRAVELLE MAXIME	ROTHOIS
62	BULTEL Élise	SENLECQUES
62	LEBLOND Denis	SAINS LES FRESSIN
62	DELMOTTE Charles	HUMEROEUILLE
80	SELLIER MICKAEL	VAUX EN AMIENOIS
80	LAVERNOT Marie	NIBAS
80	ROUSSEL Antoine	VILLERS SUR AUTHIE
80	MERLOT Alexis	VILLERS SUR AUTHIE

Département	N°PACAGE Producteur	Forme sociétaire	N°PACAGE du JA	Nom Prénom du jeune agriculteur (JA) bénéficiaire	Commune	Volume de lait total attribué (*)
62	62152145	GAEC DU BOIS DORMANT	à préciser	COUQUART Coraline	FONTAINE L'ETALON	106 000
62	62158990	EARL DE HOUPPE VENT	62161301	CUVILLIER Simon	AMBLETEUSE	106 000
62	62161057	GAEC CUISINIER	62161056	LIGNY-CUISINIER Virginie	IZEL LES HAMEAUX	106 000
62	62160976	EARL DES BALLOTS	62160923	GALLOT Marie	HERMIN	53 000
62	62160976	EARL DES BALLOTS	62160922	GALLOT Jean-Luc	HERMIN	106 000
80		INDIVIDUEL	80160633	DUBOIS MATHIEU	CRECY EN PONTTHIEU	106 000
80	80153027	EARL CARON	80160709	CARON ETIENNE	FRANSURES	106 000
80	80156939	EARL DE LA HAIE	80160775	GOSSET Bastien	CRESSY OMENCOURT	106 000
80	80156939	EARL DE LA HAIE	80160774	GOSSET Benjamin	CRESSY OMENCOURT	106 000
80	80160421	EARL DE LA PETITE CHAPELLE	80160330	WEISSENBACKER VINCENT	MILLEN COURT EN PONTTHIEU	106 000
80	80160421	EARL DE LA PETITE CHAPELLE	80160329	WEISSENBACKER ELODIE	MILLEN COURT EN PONTTHIEU	53 000
80	80160526	EARL L'EFFET LAIT	80160476	DAILLY Julien	RUE	106 000
80	80158390	EARL MARCASSAINT	80160381	MARCASSAINT FLORIMONT	FRIVILLE ESCARBOTIN	106 000
80	80152972	EARL SAINT GAUTHIER	80160038	BEAUCOURT Thomas	ANDAINVILLE	106 000
80	80007909	GAEC BALESDENT	80160391	BALESDENT FLORIAN	AILLY LE HAUT CLOCHER	106 000
80	80000240	GAEC DES QUATRE VENTS	80160396	PERIMONY DAVID	THIEULLOY L'ABBAYE	106 000
80		INDIVIDUEL	80160652	GRAS Sébastien	BEAUMONT HAMEL	106 000
80		INDIVIDUEL	80160512	SAUVAT David	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	106 000
80	80160580	SCEA DES DEUX VALLEES	80160448	GUILBART Thomas	FONTAINE LES CAPPY	106 000
80	80160451	SCEA DU PUIT A L'EAU	80160383	POIREL Pascaline	WIRY AU MONT	106 000
80	80160451	SCEA DU PUIT A L'EAU	80160382	RIGOLLE BAPTISTE	WIRY AU MONT	106 000
80	80020731	SCEA VANSUYT	80160695	VANSUYT CAMILLE	MAUREPAS	106 000
80	80020040	EARL DENGREVILLE Romain	80160474	DENGREVILLE ROMAIN	ST RIGUIER	159 000
80	80019642	EARL DERUIT	80160586	DERUIT STEPHANIE	COIGNEUX	159 000
80	80151875	EARL DU PIED DE BOEUF	80160669	BOTTE LUCILE	GEZAINCOURT	159 000
80	80013730	EARL BOURGEOIS BELLEGUEULL	80160687	BOURGEOIS ALEXIS	LE QUESNE	106 000
80	80160738	GAEC DEHEDIN	80160739	DEHEDIN FABIEN	MENESLIES	106 000
80		INDIVIDUEL	80160422	PADE Christelle	VISMES AU VAL	106 000
80	80160551	SCEA DES 2 B	80160266	BOSREDON Frédéric	LALEU	53 000
80	80011390	SCEA DES PRAIRIES DE BEAUVO	80160746	BUDIN Alexandre	ROLLOT	106 000
80	80160434	SCEA Pierre H	80160432	HEYMAN PIERRE	LE QUESNEL	106 000
80	80160367	SCL AU GRE DES ROSES	80160424	QUENOT Jonathan	MEZEROLLES	106 000
80	80160071	SCL OCHANCOURT LAIT	80000364	FÉRTE JEROME dans l'EARL FÉRTE	OCHANCOURT	106 000
80	80160748	SCEA AGRI VEYS	80160747	VEYS Céline	ARRY	106 000
80		INDIVIDUEL	80160597	MAGNIEZ Fanny	LOUVENCOURT	79 500
80	80159136	SCEA FERME DELABY	80159088	DELABY Sylvain	NEUILLY LE DIEN	159 000
80	80152535	GAEC DES CARBONNIERES	80160715	VALCKE Roselyne	BOUILLANCOURT EN SERY	106 000
80	80020956	EARL DES BORNES	à préciser	MACRON Bruno	BERNAVILLE	159 000

Arrêté DIRECCTE en date du 10 août 2015 portant délégation de signature à Madame Bernadette VIENNOT, responsable de l'unité territoriale de la Haute-Marne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale en matière d'emploi

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

- VU le code du commerce ;
- VU le code du tourisme ;
- VU le code du travail ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 2012 portant nomination de Monsieur Patrick AUSSEL, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;
- VU le décret du 11 janvier 2015 nommant Monsieur Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne ;
- VU le décret du 7 juin 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Paul CELET, en qualité de préfet de la Haute-Marne ;
- VU l'arrêté préfectoral du 10 août 2015 de Monsieur le Préfet de la Haute-Marne portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Patrick AUSSEL directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 février 2012 portant nomination de Madame Bernadette VIENNOT, en qualité de responsable de l'unité territoriale de la Haute-Marne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant nomination de Madame Evelyne UBEAUD, en qualité de directrice départementale de 1^{ème} classe de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes et métrologie de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Bernadette VIENNOT, responsable de l'unité territoriale de la Haute-Marne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Champagne-Ardenne dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de département :

Conseiller du salarié :

- Arrêté de la liste des conseillers des salariés
- Décision en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié
- Sanction discrétion professionnelle

Négociation sur les catégories d'emplois menacés par les évolutions économiques ou technologiques

- Formalité d'information du Préfet en plus du dépôt de l'accord
- Demande du préfet d'enrichissement de l'accord

Négociation triennale : GPEC et prévention des conséquences des mutations économiques

- Assistance au comité de suivi

Agriculture

- Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental

Procédure de conciliation

- Autorité administrative à laquelle est notifié tout conflit par la partie la plus diligente
- Autorité administrative qui peut engager une conciliation
- Commission nationale saisie de tout conflit à incidence départementale ou locale par le ministre du travail sur proposition du

préfet

- Composition de la section interdépartementale de conciliation
- Composition de la section départementale de conciliation
- Nomination des membres de la commission départementale de conciliation
- Notification de l'accord de conciliation au préfet de département
- Notification d'un PV de non conciliation au préfet de département

Médiation

- Engagement de la procédure de médiation au plan départemental
- Rapport de non comparution envoyé par le médiateur

Congés payés

- Action en dommages et intérêts contre un salarié qui travaille pendant ses congés payés
- Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés

Rémunération mensuelle minimale

- Remboursement direct de la part complémentaire de l'Etat à la RMM aux salariés en cas de Redressement ou Liquidation Judiciaire ou de difficultés de l'employeur
- Remboursement au Trésor de la part complémentaire versée par l'Etat au bénéficiaire de la RMM

Entreprises solidaires

- Agrément des entreprises solidaires

Mise en place d'un CISST dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques

- Institution d'un comité interentreprises de santé et de sécurité au travail
- Désignation du Préfet compétent en cas de pluralité de départements
- Information du CISST des dispositions du plan de prévention des risques technologiques
- Invitation des présidents et les secrétaires des CHSCT d'autres établissements

Opposition de l'engagement d'apprentis

- Délai de mise en œuvre de l'opposition à l'engagement d'apprentis
- Demande de fin de l'opposition à l'engagement d'apprentis
- Décision de fin de l'opposition à l'engagement d'apprentis

Emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode

- Autorité compétente pour l'emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode et l'agrément des agences de mannequins pour l'engagement des enfants de moins de seize ans

Travail à domicile

- Tableau des temps d'exécution des travaux à domicile à défaut d'accord étendu
- Publication et date d'application des arrêtés du préfet
- Conditions de l'arrêté préfectoral au regard de l'avis de la commission prévue à l'article R. 7422-1
- Publication et applicabilité des arrêtés du préfet sur les articles L. 7422-6 et L. 7422-11
- Affichage en mairie et envoi aux salariés concernés des dispositions réglementaires relatives aux temps d'exécution, aux prix de façon, aux frais d'atelier et frais accessoires

Main d'œuvre étrangère

- Autorisation de travail
- Visa de la convention de stage d'un étranger

Suivi du contrôle de la recherche d'emploi

- Compétence du contrôle
- Suites des contrôles
- Commission tripartite

Organismes privés de placement

- Déclaration préalable

Insertion par l'activité économique (IAE)

- Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI)
- Entreprise de travail temporaire d'insertion (EITT)
- Associations intermédiaires (AI)
- Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
- Fonds départemental d'insertion (FDI)
- Entreprise d'insertion (EI)

Emploi des travailleurs handicapés

- Emission des titres de perception à l'encontre des employeurs défaillants
- Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés
- Subvention d'installation d'un travailleur handicapé
- Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés
- Primes pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage
 - Avenants financiers relatifs aux aides au poste dans les entreprises adaptées
 - Avenants financiers relatifs à la subvention spécifique aux entreprises adaptées
 - Contrats d'objectifs triennaux des entreprises adaptées
 - Contrat de rééducation professionnelle en entreprises (CRPE)

GPEC

- Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC
- Exonération des cotisations sociales des indemnités versées dans le cadre d'un accord

Activité réduite (Chômage partiel)

- Attribution de l'allocation spécifique de chômage partiel
- Conventions de prise en charge des indemnités complémentaires de chômage partiel et d'activité partielle de longue durée (APLD) pour les entreprises ou établissements employant moins de 200 salariés

Convention du FNE

- Convention FNE, notamment en matière :
 - d'allocation temporaire dégressive,
 - de financement de la cellule de reclassement,
 - de conventionnement de formation et d'adaptation professionnelle,
 - de cessation d'activité de certains travailleurs salariés,
- Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi

Revitalisation

- Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation

Développement de l'activité

- Agrément de reconnaissance de la qualité de société ouvrière et de production (SCOP)
- Dispositifs locaux d'accompagnement
- **Délivrance, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de service à la personne**
- Enregistrement, refus et retrait de déclaration d'activité de services à la personne
- Décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance pour les GEIQ

- NACRE : convention annuelle d'objectifs et annexe financière

Tourisme

Hébergements touristiques – Hôtels : radiation (code du Tourisme R.311-13, R.311-14)

Hébergements touristiques – Campings et Parcs Résidentiels de Loisirs : radiation (code du Tourisme R.332-7 et R.332-8, R.333-6 et R.333-6-1)

Autres hébergements touristiques : Résidences de Tourisme, Villages Résidentiels de Tourisme, Meublés de Tourisme, Villages et Maisons Familiales de Vacances : radiation (code du Tourisme R.321-8 et R.321-9, R.323-9 et R.323-10, R.324-7 et R.324-8, R.325-9 et R.325-10, R.325-23)

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Evelyne UBEAUD, directrice départementale de 1^{ère} classe de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne à l'effet de signer au nom du préfet de la Haute Marne les décisions, actes administratifs et correspondances relevant de :

l'attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés ;

l'approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure ;

les injonctions aux installateurs d'instruments de mesure ;

la délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés ;

les dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure ;

l'aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure.

Article 3 : Sont exclues de la présente délégation :

- les dérogations temporaires au repos dominical ;

- les conventions de revitalisation ;

- les conventions liant l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics lorsque le montant est supérieur ou égal au seuil d'avis préalable du contrôle financier ;

- les correspondances et décisions administratives, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail, adressées :

-aux parlementaires,

-aux cabinets ministériels,

-aux présidents des assemblées régionales et départementales,

- les arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;

- les actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions que le DIRECCTE tient du code du travail.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bernadette VIENNOT, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

Madame Agnès LEROY, directrice adjointe du travail

Madame Nelly CHROBOT, inspectrice du travail ;

Madame Adeline PLANTEGENET, attachée de l'administration de l'Etat ;

Madame Sabine HIEGEL, inspectrice du travail ;

Madame Alexandra DUSSAUCY, inspectrice du travail ;

Madame Angélique RENAUT, Attachée de l'Administration de l'Etat.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD, la délégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par Madame Stéphanie DEGUILLY, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à compter du 31 août 2015. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD et de Madame Stéphanie DEGUILLY simultanément, la délégation sera exercée par M. Benoit IMBERT, ingénieur de l'industrie des mines et Madame Hortense MACHENAUD, inspecteur, Madame Véronique NAUDIN, inspecteur, et M. Pascal WATTIEZ, inspecteur

Article 6 : L'arrêté précédent du 23 juin 2015 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, en matière d'administration générale est abrogé.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 8 : Le directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de la région Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne ainsi que de la préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 10 août 2015

**LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Signé : Patrick AUSSEL
